DEMANDE D'ADHÉSION À L'ASSOCIATION ART'DINAN ET ACCORD DE PUBLICATION SUR SES DOCUMENTS.

association.artdinan@gmail.com // art-dinan.com

Bonjour, et bienvenue.
L'insertion sur le dépliant de Art'Dinan est distincte d'une adhésion à l'association.

Nb : les renseignements suivants seront publics.

NOM et prénom : .....
Nom d'artiste : .....
Adresse de l'atelier : .....
Téléphone : portable : .....
Courriel : .....
Site Internet : .....
Mention « *sur Rendez-vous* » : OUI / NON

Renseignements confidentiels.

N° SIRET : .....
Maison des Artistes / AGESSA / Chambre des Métiers/ autre *(Rayer les mentions inutiles)*
Votre code APE :
Vos coordonnées personnelles (éventuellement) :
.....
.....

Je, soussigné, ..., reconnait avoir eu connaissance des statuts de ART'DINAN – notamment l'article 2* – et les accepte.

Par la présente,
je demande à rejoindre l'association Art'Dinan comme :
- membre Art'Dinan : (35€ - soumise à acceptation par l'assemblée générale)
- membre de Art'Dinan–Plus-plus (20 €. Mon atelier/galerie est ouvert au public à l'année, éventuellement sur rendez-vous).
- Ami de Art'Dinan. Adhésion de soutien (montant libre).
- je ne désire pas rejoindre l'association, mais à bénéficier gracieusement d'une signalisation sur le plan *intra-muros* (adresse dinannaise seule et situation, sans vignette).

Par ailleurs, j'autorise l'éditeur (l'association Art'Dinan) à utiliser gracieusement, pour communications diverses, les documents photographiques et les renseignements publics confiés. Je décharge Art'Dinan de toute responsabilité en cas d'utilisations frauduleuses de ceux-ci, ou effectuées contre son gré.

Dinan, le : …….....

* *extraits des statuts* (article 2) : « promouvoir et faire connaître par tous les moyens les activités des artistes et artisans créateurs professionnels travaillant en ateliers ouverts à l'année au public sur la place de Dinan et environs. Promouvoir également toutes activités d'intérêt commun susceptibles de favoriser le développement artistique, culturel et économique des adhérents ».
L'association est ouverte aux artistes et artisans créateurs disposant d'un local ouvert à l'année au public, sur Dinan ou proche, et justifiant d'un statut professionnel (MdA, Agessa, Chambre des Métiers…). NB : la simple inscription *SIRET* est insuffisante ; le terme « artiste libre » n'a aucune valeur légale ou fiscale.